



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N°163-09-2024
ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX
TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

Veillez prendre avis que le 7 octobre 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 163-09-2024.

Le règlement a pour objet de fixer le taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition applicable excède 500 000 \$ à 3%.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG,
CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Storks".

Maike Storks
Greffière adjointe